

Les recensions de l'Académie 1

Régence d'Alger et royaume de France, 1500-1800 : trois siècles de luttes et d'intérêts partagés / André-Paul Weber éd. l'Harmattan, 2014 cote : 59.689

André – Paul Weber, professeur honoraire et chargé de missions auprès d'organismes publics, auteur d'un livre sur la présence française en Algérie de 1830 à 1930, pose un regard nouveau, celui d'un économiste, sur trois siècles de luttes et d'intérêts partagés entre Régence d'Alger et Royaume de France. Dans un rapide résumé historique, depuis la première croisade de 1090, il évoque sept siècles de conquête du bassin méditerranéen par la Turquie, propagatrice de l'islam, à part la reconquista espagnole en 1492. Celle – ci aura d'ailleurs des répercussions sur le développement de la course : elle a entraîné l'émigration d'Espagne des marins musulmans dans les ports de Salé, d'Oran, Mers el Kébir, Alger et Djidjelli et ils apportèrent leur expérience aux corsaires locaux. D'où les expéditions de revanche contre Alicante ou Malaga. Mais après cette domination, en 1509, se produisit une tentative de renversement de la situation avec la prise d'Alger par Pierre de Navarre. C'est l'appui de la Sublime Porte qui va renforcer la puissance de nuisance des pirates barbaresques en Méditerranée. Le pirate Barberousse et son frère Kheir Ed Dine vont régner grâce à leur escadre. Alger était soumise à la suzeraineté de la Turquie qui nomma Barberousse, pour sa récompense, Sultan de la Régence, à charge pour lui, de payer tribut et d'assurer la domination navale face à l'Espagne. Celle-ci, de 1505 à 1530, tenta de reprendre Alger, mais ce seront des échecs en 1517, puis en 1510.

Le royaume de France, alors absent du théâtre des opérations, va reprendre paradoxalement la main alors qu'il est isolé politiquement, du fait de ses guerres d'Italie. La tentative d'alliance anglaise ayant échoué, l'encerclement sera complet. Après le désastre le désastre de Pavie, François Ier, convaincu que la survie du royaume est menacée par l'hégémonie espagnole, va tenter contre Charles- Quint, une autre alliance. Après l'envoi d'un émissaire auprès du sultan de Turquie, un traité est signé en 1535, et il sera renouvelé périodiquement de 1569 à ...1878! « C'est une très longue histoire » conclut l'auteur et surtout un renversement total de la configuration politique en Méditerranée. Se met aussitôt en place le régime des capitulations, les dispositions, jusque là éparses pour protéger les sont légitimées officiellement : précision des négociants chrétiens, droits consulaires (assemblée de négociants pour la désignation indirecte des consuls, office notarial, autorité juridictionnelle au civil et au criminel), liberté de culte des personnes et libre circulation des pèlerins. L'article 10 stipule même la libération réciproque des esclaves et l'interdiction d'en faire de nouveaux. « C'est le temps (1530- 1570) de la non agression, en dépit de quelques

^{1 (}C) (S) (C) NC NC



accrocs » . Mais tandis que la puissance d'Alger croît, celle de Constantinople faiblit, ce qui remettra en cause les effets du traité. De plus, la vengeance espagnole ravagera les ports provençaux, mis à sac en 1536. Alger sera menacée en 1541 avant qu'une tempête ne disperse opportunément l'escadre espagnole. Barberousse II débarquera même à Marseille puis à Nice pour les protéger des vaisseaux d'Espagne mais cette occupation sera très mal vue de la population. Les successeurs de François Ier hésitèrent à suivre la même ligne politique et s'en sera fini de la lune de miel avec la Régence. S'ensuivra une série de malentendus. Toutefois l'amiral Dragut, à la tête de la flotte ottomane, soutenu par des unités françaises, conduira des expéditions contre les Italiens et les Espagnols pour desserrer l'étau contre la France. Et la bataille de Lépante, remportée par Don Juan d'Autriche, eut pour conséquence un réchauffement des relations, au point que la couronne d'Alger fut proposée au fils de Catherine de Médicis, qui préférera la Pologne, puis deviendra Henri III! Mais la Régence s'affranchit peu à peu du joug ottoman et ne s'estimera plus liée par le traité des capitulations. D'où les vexations et les exactions violentes contre les consuls, mais au cours des années 1580- 1595, la diplomatie française restera curieusement inerte. L'Espagne, entraînée à la conquête plus profitable du Nouveau Monde, se détourne du bassin méditerranéen, livré aux exactions des pirates barbaresques tandis que les navires anglais et hollandais tentent d'obtenir la protection de la Turquie pour commercer.

« Ce fut une période de turbulences » et « les années 1610- 1619 se caractérisèrent par un dommage considérable pour le commerce de la Provence » .Car on était passé de « la guerre sainte à la guerre commerciale » (in chapitre II consacré à « l'embrasement généralisé »). La course, à conception religieuse « djihad », s'était muée en une nouvelle forme « d'organisation commerciale ». S'appuyant sur un auteur de 1832, C. A Rozet (*Relation de la guerre d'Afrique pendant les années 1830- 1831*), l'économiste constate que la course est une source de revenus indispensable aux particuliers et à la Régence elle-même : lorsque ses ressources financières baissaient, elle réarmait ses corsaires. La libération des captifs contre rançon constituait une source importante de revenus : outre le montant de la rançon, les droits de transaction : 15% pour le Dey, 10% pour la douane et 7% pour le gardien du bagne !

Deux politiques pour mettre fin à cette insécurité permanente, se mirent en place successivement de 1634 à 1635 ; la solution militaire s'imposa, avec une escadre envoyée par Louis XIII, mais elle connut le même sort que l'espagnole : dispersée par les éléments naturels. En 1664, Louis XIV reprend l'offensive avec une tentative de débarquement à Djidjelli, mais la perte en hommes et en bâtiments, fut telle quelle donna lieu à une polémique sur les responsabilités du commandement. En 1682, mêmes opérations devant Cherchell et Alger, menées par l'amiral Duquesne qui bombarda les ports. Le seul bénéfice en fut la libération d'esclaves et un traité fut « accordé » au Bacha Dey, assisté de son Divan et de sa milice de janissaires. Mais ce sont les consuls et les émissaires religieux qui firent les frais de la mauvaise humeur des de ces derniers.

Après cette accumulation d'échecs, s'ouvrit une période d'accalmie. Et jamais la Régence n'avait été aussi florissante. L'auteur tente d'évaluer l'ampleur des prises qui faisaient sa seule richesse, avec des chiffres et des estimations ponctuelles très significatives. Tandis que c'est plutôt le sort des esclaves qui préoccupe les historiens plus classiques. Mais



là aussi les chiffres de leur population sont incohérents selon les rapports : 20.000 ou 25.000 ? Deux thèses s'opposent : condition affreuse dans les bagnes ou sort plus favorables des esclaves d'état mieux traités. L'auteur veut réexaminer « les standards du politiquement correcte » : « le vice barbaresque contre la vertu européenne » . . . « Alger, repaire de tous les renégats et écumeurs de mer » selon les écrivains de 1830 .

On arrive donc, avec le chapitre IV, à l'originalité de la thèse : celle des « responsabilités partagées ».

Les négociants étaient attirés par l'achat des produits africains : laines, cuirs, grains, cire et surtout le corail, dépeuplé sur les côtes provençales et italiennes, alors que l'Inde et surtout l'Extrême - Orient, gros consommateurs, le réclamaient. De plus, les navigateurs d'Alger étaient privés de la ressource financière du fret, ne pouvant aborder dans les ports français, tandis que la France, forte du traité des capitulations, avait accès à tous les ports de la Régence. Celle -ci, sans « industrie ni commerce organisé » , ayant besoin des produits du Levant, de la Perse ou des Indes qui débarquaient dans les ports inaccessibles de la chrétienté (Gènes, Livourne, Palerme, Marseille) devait s'en emparer par force .Ce fut tout au long du 17° siècle, une belle époque pour la piraterie à laquelle se livraient d'ailleurs musulmans et chrétiens selon Pierre Masson, référence de l'auteur (in Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque .1560-1793). Maltais, Italiens, Majorquins, Français et Espagnols contre les Turcs et les Barbaresques: Ainsi les chrétiens conduisirent à Malte, des musulmans, pris au large des côtes tunisiennes, et les réduisirent à la captivité . Les commerçants européens étaient aussi complices des prédations maritimes déplorées « car ils revendaient les marchandises saisies par les Barbaresques! Elles étaient également revendues par des renégats installés dans les villes d'Afrique ou en Toscane. Les consuls de Marseille adressèrent même leurs doléances en ce sens à Louis XIII.

« Les états européens offreurs d'armement ». On découvre une attitude, plus inattendue encore, et qui est celle non seulement du Royaume de France, mais aussi de la Suède, de la Norvège, du Danemark et de la Hollande. Ces pays fournissent au Dey d'Alger des canons et leurs munitions. Il y eut, au début, quelques protestations de la France et de l'Espagne mais elles se joignirent aux fournisseurs. La Couronne britannique, dès 1661, offrit même trente navires. Il y eut aussi de la part des Hollandais, ce qu'André-Paul Weber appelle des « transferts de technologie » : les flottes étaient commandées par des esclaves chrétiens (Grecs, Hongrois, Corses, Sardes, Vénitiens) qui connurent une promotion sociale enviable. En se reniant et en utilisant leurs capacités de navigateurs, ils s'enrichirent avec la course. « Fuite des cerveaux » : en 1700 la plupart des capitaines d'Alger connaissaient parfaitement l'art de la navigation. Aussi leurs maîtres avaient-ils refusé leur libération, même moyennant rançon. Du reste la France refusa de se séparer de ses galériens algériens dont elle avait besoin comme rameurs. Au 18° siècle, elle s'adonna aussi au commerce des armes, si l'on se réfère, parmi d'autres, au courrier adressé au Comte de Sartine, secrétaire d'Etat à la mer, en 1775, par Baba Mohammed, Dev d'Alger, et dans lequel il lui redemandait un nouveau fondeur de canons, le précédent étant décédé! Des négociants de Londres et de Bristol approvisionnaient la Régence en équipements ou en armes contre la libération de captifs. En 1685, Louis XIV fit cadeau au Dey d'Alger, Hadji Husein, d'un petit bateau avec ses canons. Mais cela s'explique par le concours des forces navales d'Alger contre les escadres



anglo-hollandaises en 1689. L'ouverture des ports français permettait aux corsaires barbaresques de se ravitailler pour « courir sus les Anglais », ennemis communs alors de la France et de la Régence.

« 1711 fut aussi l'année de la félicité pour les relations franco- algériennes ». En fait, elles n'étaient pas exemptes de mécomptes; les deys étaient nommés pour trois ans par la Sublime Porte, ou bien destitués, voire assassinés par la milice des janissaires, lorsque leur faiblesse n'assurait pas assez de prises maritimes. D'où la tentation de rompre les traités ou l'absence de continuité dans la politique de la Régence. En fait, chaque pays européen devait payer son tribut pour avoir le droit de commercer en paix en Méditerranée : le royaume des Deux- Siciles, la Toscane, Venise, Raguse et même de plus grandes puissances se soumirent à cette contrainte et l'auteur nous livre le détail des transactions aux quelles refusèrent de se livrer la France, l'Espagne et la Russie : canons hollandais, barils de poudre suédois , canons, boulets, câbles et ancres danois, et même grenades et affûts anglais malgré un refus de principe. En 1762, Venise acheta la paix par un tribut en numéraire de quarante mille sequins plus un versement annuel du quart de la somme. En 1788, c'est un vaisseau français qui assure la sécurité d'un convoi, apportant au Sultan de Turquie, des produits de la Régence : « peaux de lions, tapis du Maroc et de Tlemcen, chapelets de corail ou d'ambre... et trente-cinq négresses du Soudan fines et trente- sept nègres », selon les archives du Consulat de France.

« Des états européens financiers de leurs propres malheurs » : les cadeaux pleuvent aussi sur la Régence, tout au long du 17° siècle : produits de luxe comme les montres, pendules, télescopes, draps de Sedan, brocarts de Lyon et zibelines. Les consuls se font précéder de ces offrandes bien que l'engrenage soit dangereux et qu'un don ne devienne une obligation à répétition, exigée par le récipiendaire. A la fin du 18° siècle, un nouveau partenaire - sinon une proie - s'offre aux Barbaresques. Les navires des Etats-Unis, qui ne sont plus dans la mouvance de la Couronne britannique, doivent négocier leur propre droit de navigation, à partir de 1784, moyennant « un péage » .

Le chapitre V est relatif « aux ambitions des traités de paix. Il est très détaillé et l'auteur parle même d'une « frénésie diplomatique : plus de huit traités sont signés au 18° siècle entre la France et la Régence. Mais c'est aussi un leurre, car même s'il y a bonne volonté de la part des signataires, ils ne sont souvent pas en mesure de faire respecter les modalités techniques, au point que l'on a pu parler au chapitre VI de « Duplicité et d'incohérence ». Ce que démontre la situation paradoxale du Bastion de France, à La Calle, lieu privilégié pour la pêche au corail. Le monopole de fait en avait été enlevé aux Génois pour revenir aux Marseillais en 1562 sous le nom de Compagnie marseillaise du corail. Leur affaire périclita et ce fut un monopole d'état encouragé par Colbert, avec attribution de droits de propriétés. Mais ce fut une source de litiges interminables avec les souverains d'Alger, les négociants marseillais et le Royaume, bien que les populations environnantes qui fournissaient du combustible et des vivres aux pêcheurs, fussent favorables à leur présence.

Plus généralement, l'auteur souligne que le royaume de France, au cours du 18^e siècle, se montrera assez pusillanime à l'égard des agressions dont seront l'objet ses consuls d'Alger. Le chapitre VII traite d'une manière détaillée « une représentation diplomatique instable »,



tentant d'en expliquer les raisons sous le titre explicite « Pauvres consuls ». Leur situation était difficile car ils étaient pris entre les négociants et commerçants qui les avaient fait désigner et l'aval qu'ils devaient recevoir du Dey. Ce dernier finit d'ailleurs par imposer des hommes à sa convenance, n'hésitant pas à écrire, en 1690, au roi Louis XIV et à ses ministres que tel consul « n'est pas un homme capable d'une telle charge ni de porter la robe du consulat »! Et cette personnalité fut démise au profit du candidat du Dey. Mais on connaît le contexte historique.

Mais cela va plus loin et l'on parle « d'actes de barbarie » dont ils sont victimes : en 1683, à la suite de l'attaque de Duquesne contre Alger, le père Le Vacher fut attaché à la bouche d'un canon ainsi que vingt autres résident français. Ce sont des victimes propitiatoires lorsqu'éclatent des opérations navales ou lorsque des esclaves s'enfuient, profitant d'un passage d'un navire français en rade. « Il n'a jamais été bon d'être consul auprès de la Régence », telle est la conclusion après le récit d'avanies et d'outrages. A l'appui de sa démonstration, il se réfère au livre d'Eugène Plantet Les consuls de France avant la conquête (1579-1830). Paris 1930)

Cette « infinie souplesse, cette étonnante mansuétude, à l'égard des Deys, s'explique, on l'a vu, pour des raisons de politique internationale : au 16^e siècle, il s'agissait de trouver des alliés communs contre Charles–Quint, ensuite contre l'Angleterre et la Hollande, enfin pendant la guerre de 7 ans pour Louis XV.

En conclusion de « cette bien curieuse histoire », A. P. Weber s'interroge sur « l'impatience subite de Charles X en 1830 », menant à la prise d'Alger par le comte de Bourmont, après tant de complaisances royales au siècle dernier. Certes la piraterie barbaresque s'était déchaînée, entraînant des représailles des armateurs indépendants de Toulon, Marseille et d'autres ports français, exaspérés de ne pouvoir commercer sans danger. Il y avait aussi la persistance de l'esclavage : l'expédition anglaise de Lord Exmouth contre Alger en 1816, en dépit d'un accord du Dey, n'avait amené aucune amélioration dans le sort des esclaves ni arrêté les prises, tandis que les Beys de Tunis et de Tripoli, respectueux des traités, avaient renoncé à cette pratique.

Mais il y avait aussi un contexte politique nouveau, depuis que le Congrès de Vienne (1814-1815) avait fixé des bornes à l'influence européenne de la France, figée dans ses frontières. L'auteur retient, plutôt que les créances à faire honorer, de la maison des grainetiers Busnach et Bacri, une volonté stratégique : exclue du concert des nations, il restait à la France l'expansion territoriale africaine pour contrecarrer la puissance maritime de l'Angleterre. Il en conclut que « la France se trouve engagée dans une nouvelle aventure, source de désillusions, de drames et de multiples tourments ».

Annie Krieger- Krynicki